

PRODUITS



Élaborer un plan de communication

Quelles actions de communication mettre en place pour valoriser ou dynamiser un circuit court de distribution de produits fermiers ?

QUI EST CONCERNÉ ?

Collectivités territoriales, groupes d'agriculteurs (PVC, ventes au panier, marché de producteurs...), associations, entreprises

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Définir un plan de communication pour valoriser et dynamiser le circuit court, adapté aux objectifs du client et à ses moyens

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Mobilisation des réseaux locaux d'agriculteurs commercialisant en circuit court
- Une analyse extérieure, précise et chiffrée, pour clarifier les attentes du commanditaire
- Une approche globale qui tient compte des moyens et objectifs du client

NOS ATOUTS

- Une analyse conduite par des experts
- Un travail en toute objectivité, sans parti pris

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

La Chambre d'Agriculture de la Loire :

- Propose de bien **analyser la situation commerciale** du commanditaire ainsi que ses objectifs, pour élaborer un plan de communication en adéquation avec la cible de clientèle, les produits, les circuits commerciaux...
- **Élabore un plan de communication détaillé et chiffré**, comportant des actions de communication et les outils nécessaires à la mise en place de ces actions.

LES INTERVENANTS :

Un chef de projet : interlocuteur unique de la collectivité, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire assurant une bonne connaissance du territoire et des producteurs fermiers.

DURÉE :

De 1 à 2 mois selon l'importance du projet

TARIFS :

Tarif et conditions de vente sur demande.

Prestation largement subventionnée par les structures publiques.

LIVRABLES

Rapport papier

CONTACT

SERVICE TERRITOIRES :

04 77 91 43 32 / 04 77 91 43 30

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- La Chambre d'Agriculture n'est **pas une structure privée** dont la vocation est de faire des bénéfices
- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

